

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Tchibanga : il viole une fille de 15 ans après l'avoir appâtée avec du pain

BAAK
Tchibanga

KEVIN Igor Koumba, Gabonais, la quarantaine, vient d'être présenté au procureur de Tchibanga qui l'a placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt locale. À la suite de la plainte introduite par Eveline M., la mère de M.B.B.R., une adolescente de 15 ans qui aurait été violée par cet homme.

Le jour des faits vers 13 heures, la petite M.B.B.R., qui vit avec sa mère au quartier Moukenga, se rend à l'église de Kokondo. Sur le chemin, elle est interpellée par Kevin Igor Koumba. Le technicien d'appareils électroménagers, et maçon de son état, est sur un chantier de réfection d'une maison dont les propriétaires sont absents. Une fois sur les lieux, le quadragénaire propose un morceau de pain aux haricots à son

hôte. Cette dernière l'accepte volontiers. L'homme envoie ensuite son aide (qui n'est autre que son propre fils) chez le boutiquier du coin, puis à son domicile. Afin de rester seul avec l'adolescente. Kevin Igor Koumba entraîne ensuite la jeune fille dans une pièce aménagée, la jette sur le lit et abuse sexuellement d'elle. Malgré les consignes données par l'agresseur de ne rien dire à personne, M.B.B.R. se confie d'abord à un groupe de "sœurs en Christ" de son église, qui l'in-

terroge sur sa mauvaise mine. Puis, la nouvelle parvient aux oreilles de son père Jean L. M., qui n'est plus en couple avec la mère de sa fille. C'est donc au téléphone, qu'il oriente Eveline M. sur la démarche à suivre pour confondre le présumé violeur. Un examen est aussitôt réalisé au CHR Benjamin-Ngoubou, où le gynécologue obstétricien confirme la défloration récente de l'orifice vaginal. Toute chose qui va conduire à l'arrestation du mis en cause.



Photo: BAAK

Kevin Igor Koumba médite sur son sort à la maison d'arrêt.

Mouila : un gang écroué pour présomption d'association de malfaiteurs

F.N
Gabon

JOHN Mbadinga Guifouma, 19 ans, et son collègue Yann Missou Koumba, 21 ans, tous deux Gabonais et ouvriers dans un chantier forestier, ont dernièrement été agressés. À la lumière des faits, leur frère Alex MOUNGUENGUI serait le cerveau du gang auteur de cet acte.

Photo: Felicien Ndongo



Le gang de jeunes qui ont sauvagement agressé un ouvrier à Mouila.

Les faits se déroulent à Motoboko, un quartier du 1er arrondissement de Mouila. Ce jour-là vers 19 heures, les trois frères se retrouvent dans un bistrot situé au carrefour "Moussa". Dans l'euphorie des retrouvailles, Alex MOUNGUENGUI souhaite poursuivre la soirée avec John Mbadinga Guifouma et Yann Missou Koumba, qui ont manifestement de l'argent sur eux. Mais ce que les deux ouvriers ne savent pas, c'est que les amis que leur frère invite à se joindre à eux vont organiser un plan pour les délester de leur argent.

De fait, les deux ouvriers sont pris à partie par les amis de leur frère. L'un des agresseurs sort un couteau en intimant l'ordre de vider leurs poches. Yann Missou Koumba parvient à fuir en laissant derrière lui 50 000 francs. Tandis que son frère reste à la merci des braqueurs, malgré la présence d'Alex MOUNGUENGUI. Sous une pluie de coups, John Mbadinga

Guifouma perd connaissance. Le groupe lui fait les poches et lui arrache 120 000 francs, avant de se fondre dans la nature. Transporté au Centre hospitalier régional (CHR) de Mouila par des personnes de bonne volonté, le blessé est placé en observation.

L'enquête ouverte par les flics de la sûreté urbaine du commissariat de police permet d'interpeller les agresseurs. À savoir Alex MOUNGUENGUI, Yann Steeve Bounda, Greg Mihindou Mousavou, Paul Merlin Ibouily et Orly Mbouissi, machiniste à la mairie. Présentés devant le procureur de la République, les présumés braqueurs ont été écroués à la maison d'arrêt pour présomption d'association de malfaiteurs, vol avec violences, coups et blessures volontaires.



COMMUNIQUE DE PRESSE
Fermeture exceptionnelle des agences commerciales



Vue partielle de l'agence commerciale de la Fayette.

Libreville, le 28 décembre 2021 _ La SEEG informe sa clientèle qu'en raison de la clôture de l'exercice comptable annuel, toutes ses agences commerciales de Libreville et de l'intérieur du pays seront exceptionnellement fermées le vendredi 31 décembre 2021 à partir de 11h 30mn.

La réouverture des agences commerciales interviendra le lundi 03 janvier 2022 à partir de 07h 45mn.

Toutefois, pour la continuité des services durant cette période, les opérations courantes, notamment l'approvisionnement des unités EDAN chez les partenaires agréés (agences agréées, points de vente, MOBILEBAN) et le paiement des factures via AIRTELMONEY, MOOVAFRICA ou BGFIMOBILE, seront assurées comme à l'accoutumée.

La SEEG souhaite à sa clientèle d'agréables fêtes de fin d'année.

*La Direction
Communication et Marketing
011767853*



www.seeg-gabon.com

seeg gabon